

# LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**DURÉE :**

**1 JOURNÉE**

(7 HEURES, DE 9H À 17H)

Tarif :

Tarif individuel :  
330 € (HT) / jour /  
participant

Tarif groupe<sup>1</sup> :  
nous consulter

Pour qui ?

- ➔ Tous les élus du CSE
- ➔ Nouveaux mandats

## Objectifs pédagogiques :

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, bouleverse largement l'univers de la formation professionnelle. Encourageant largement les actifs à devenir "acteurs" de leurs parcours professionnels et de leur montée en compétences, la connaissance des principaux dispositifs de formation devient aujourd'hui nécessaire pour tous.

- ➔ Cerner le nouveau cadre législatif la formation professionnelle
- ➔ Identifier les grands changements apportés par la réforme de 2018
- ➔ Acquérir une connaissance approfondie des différents dispositifs de formation
- ➔ Être en mesure d'accompagner les salariés dans leurs demandes

Animatrices :

Charlotte LEFEBVRE

Marie-Laure BILLOTTE

<sup>1</sup> groupe de 10 personnes (au-delà : nous consulter)

## LA REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### Programme :

#### Matin :

**Rappel historique des réformes de la formation professionnelle**

**Une nouvelle cartographie des acteurs de la formation professionnelle**

**Impacts de la loi du 5 septembre 2018 pour les salariés**

- Monétisation du compte personnel de formation (CPF)
- Une "appli" pour mobiliser son CPF
- Le CIF disparaît ; le CPF de transition professionnelle, plus restrictif, lui succède
- Le Conseil en Évolution Professionnelle réaffirmé comme un droit gratuit
- Tutoriel : ouvrir son compte formation

#### Après-midi :

**Impacts de la loi du 5 septembre 2018 dans les entreprises**

- Une redéfinition de l'action de formation
- Le « plan de formation » devient le « plan de développement de compétences »
- Intégrer le CPF dans sa politique formation, via un accord collectif
- Une cotisation unique versée à l'URSAFF : fin du rôle collecteur des OPCA
- Le bilan à 6 ans perdure : la notion de formation obligatoire devient clé
- La période de professionnalisation est remplacée par la « PRO A »
- Les contours de l'alternance évoluent

**Planning de mise en œuvre de la réforme**

**Les enjeux qui se posent à vous et à l'entreprise**

Le programme proposé ici est **indicatif**. En fonction des besoins et des enjeux des "stagiaires", qui seront questionnés en amont de la formation, il fera l'objet d'adaptations. Des ateliers peuvent notamment être organisés : atelier "construction de tableaux de bord", atelier "rédaction d'une note de communication à l'usage des salariés", atelier "check-list avant négociation de l'accord CPF", etc.